

Encadrer un mémoire de recherche et/ou un rapport d'expertise

Vademecum réalisé par Bruno Villalba, Professeur des Universités en science politique

Actualisé par Anne Bazin, Directrice adjointe / Directrice des études

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Tous-tes les étudiants.es du cycle Master à Sciences Po Lille doivent réaliser un écrit. Celui-ci peut prendre la forme d'un **mémoire de recherche** ou un **rapport d'expertise**.

Le **mémoire de recherche** constitue le premier exercice de recherche propre à un étudiant.e. Il vise à produire une analyse singulière d'un sujet choisi par l'étudiant.e. Il doit mettre en valeur la capacité de recherche de l'étudiant.e (construction de la problématique, délimitation du terrain, réalisation d'une enquête – si le sujet le nécessite).

Le **rapport d'expertise** a une finalité professionnelle clairement affichée : « Designing solutions for real-world problems ». Il doit être conçu comme un document opératoire, mettant en valeur les capacités d'analyse, d'esprit de synthèse et surtout, la propension à formuler des recommandations/réponses/solutions adaptées à la situation étudiée, à son environnement (législatif, financier, politique...), en fonction de l'attente d'un commanditaire virtuel.

| | |
|---|---|
| 1. Conditions de l'encadrement | 2 |
| 2. Supports méthodologiques à disposition des étudiant.es | 3 |
| 3. Calendrier | 4 |
| 4. A propos du plagiat | 4 |

Encadrer un mémoire de recherche et/ou un rapport d'expertise

1. Conditions de l'encadrement

Le Directeur-trice de mémoire ou de rapport d'expertise accompagne l'étudiant.e tout au long de l'année, jusqu'à la soutenance (voir le calendrier infra).

Seuls les enseignants à Sciences-Po disposent de la possibilité d'encadrer un mémoire ou un rapport d'expertise.

Directeur-trice de mémoire ou de rapport d'expertise: que faire ?

Un Directeur-trice, à quoi ça sert ? Chacun conduit sa relation avec l'étudiant.e en fonction de ses propres orientations théoriques. Il convient cependant de rappeler que l'encadrement nécessite quelques règles :

- Aider l'étudiant.e à **définir le choix d'un sujet, la problématique**, faciliter l'accès à un terrain, etc. Vous pouvez également proposer des sujets à l'étudiant.e.
- Aider l'étudiant.e à **délimiter son champ d'investigation** (calibrage de son envie, orientation vers d'autres pistes, évaluation de la faisabilité...).

Il faut vraiment insister auprès de l'étudiant.e sur la faisabilité du sujet (accès au terrain, gestion des sources, disponibilité du Directeur-trice, ressources théoriques, etc.). De nombreux mémoires ou rapports d'expertise ne tiennent pas leurs promesses en raison de ces contraintes que les étudiant.es sous-estiment.

- Le **conseiller de manière régulière** tout au long de l'année (attention, le mémoire ou le rapport d'expertise est un exercice qui concerne les deux semestres).
- L'objectif est de parvenir à réaliser un **mémoire entre 60 et 100 pages** (sans les annexes), allant à l'essentiel, mais dominant un sujet complexe.

Pour le **rapport d'expertise, 50 à 60 pages constituent un bon format.**

- La **disponibilité ne peut pas être permanente...** Les Directeur-trices ne sont pas tenus de répondre aux méls des étudiant.es dans la minute, mais des délais raisonnables de réponse sont souhaitables...

Il est important, dans le cadre du rapport d'expertise, de prévoir la signature d'une convention avec l'organisme d'accueil. Cette convention vise à encadrer : la délimitation du sujet, l'accès aux sources et leur diffusion, la liste d'entretien à réaliser... Un exemple de convention est prévu en annexe.

Encadrer jusqu'à la soutenance du mémoire

Le jury se compose de deux membres (le Directeur-trice du mémoire et un invité, universitaire ou professionnel). Attention : le déplacement du 2^e membre de jury n'est pris en charge par Sciences Po Lille que si la personne assure au moins trois soutenances lors de ce déplacement.

La soutenance dure environ 30 minutes. Pendant 10 minutes, l'étudiant.e commence par présenter son travail. Il ne doit pas rentrer dans un résumé trop détaillé puisque les membres du jury ont déjà lu son travail ! Il doit plutôt le défendre : expliquer rapidement comment il a choisi le sujet. Puis présenter sa problématique, son protocole de recherche. Exposer les principaux résultats auxquels il aboutit. Enfin, essayer de prendre un peu de recul critique face à son travail : quelles sont les difficultés rencontrées ? Quels résultats mériteraient d'être nuancés et pourquoi ? La soutenance pourra se poursuivre pendant 20 minutes de discussion avec les membres du jury. L'étudiant.e répond aux questions et critiques à la fin de l'intervention de chacun des examinateurs.

Encadrer un mémoire de recherche et/ou un rapport d'expertise

L'organisation, la date de la soutenance et la composition du jury sont établies par le Directeur-trice du mémoire, en accord avec le Directeur-trice de la spécialité, en fonction du calendrier général des examens.

Le rapport d'expertise n'engendre pas systématiquement de soutenance. C'est le Directeur-trice du rapport du rapport qui décidera de la réalisation ou non d'une soutenance. Si la soutenance a lieu, il est préférable qu'une personne de la structure d'accueil soit présente.

Evaluation

L'évaluation est laissée à la libre appréciation du jury. Il convient toutefois de ne pas céder à l'inflation des notes, et d'apprécier la capacité d'évolution du candidat : la qualité du travail fournie tout au long de l'année peut majorer / minorer la note.

Il y a deux sessions. Si l'étudiant.e obtient un D ou un E, il doit passer la seconde session en juin. Un travail de réécriture peut lui être demandé, dans la limite de ce qui est faisable compte tenu des délais en général courts.

Indemnisation

L'encadrement du mémoire ouvre droit à une indemnisation. Les conditions sont fixées chaque année et explicitées dans le guide de l'enseignant

Les frais de déplacement éventuellement occasionnés par la soutenance des mémoires ne sont pas pris en charge par Sciences Po Lille, seule exception pour la prise en charge des frais de déplacement à partir de 3 soutenances de mémoire dans la journée.

2. Supports méthodologiques à disposition des étudiant.es

Supports pédagogiques

Les étudiants.es bénéficient de conférences de méthode intitulées **Méthodologie mémoire et du rapport d'expertise** (dans le cadre de l'Unité recherche et expertise). Encadrées par des enseignants-chercheurs, elles visent à construire la préparation à la réalisation d'un mémoire ou d'un rapport d'expertise (épistémologie de la recherche, définition d'un terrain, construction d'une problématique, bibliographie et recherche bibliographique...).

Les conférences présentent les cadres de la recherche (démarche sociologique, outils conceptuels et techniques, orientations bibliographiques, etc). Le séminaire se veut un lieu de questionnement : le responsable de ce cours n'a pas vocation à canaliser les recherches, mais à permettre aux étudiants.es d'approfondir, ensemble, les arguments et les terrains. L'enseignant se propose d'accompagner la démarche, de participer à l'organisation des recherches de terrain, d'apporter des questionnements méthodologiques et théoriques. Mais il importe de noter que la démarche initiale — consistant essentiellement à proposer une problématique de recherche — incombe à l'étudiant.e.

L'objectif de ces conférences est d'accompagner les étudiants.es dans la rédaction de leur mémoire de recherche ou de leur rapport d'expertise (working paper). Un accent particulier sera donné à la question des sources d'une part (recherche, évaluation, hiérarchisation, interprétation) et de la rédaction de l'autre. Mais le responsable de la conférence ne se substitue pas au Directeur-trice de mémoire.

Encadrer un mémoire de recherche et/ou un rapport d'expertise

Ces conférences ont vocation à aider les étudiant.es à délimiter leurs terrains, évaluer la faisabilité de leurs projets. **Elles n'ont pas vocation à se substituer aux orientations et choix méthodologiques du Directeur-trice du mémoire ou du rapport d'expertise.**

Supports documentaires

Les étudiants.es ont à leur disposition un **vadémécum du mémoire** et un **vadémécum du rapport d'expertise**. Ce sont des documents présentant la méthodologie générale, ainsi que les indications sur les conditions de rédaction (présentation des documents, formes à respecter, modalités de citation des sources, etc.). Ces documents sont à disposition des étudiant.es sur le site internet de Sciences Po Lille et feront l'objet d'une étude lors des conférences de méthode.

Ces documents sont à la disposition des enseignant(e)s, sur le site internet (Enseigner/Informations générales).

3. Calendrier

Les deux exercices se déroulent sur des **calendriers différents** :

- Le **mémoire** devra être rendu par l'étudiant.e le **24 mai 2022 au plus tard**. Les **soutenances sont obligatoires**. Elles doivent avoir lieu **avant le 8 juin 2022** (il n'est possible d'organiser les soutenances après cette date). Vous pouvez consulter le guide de l'enseignant pour plus d'informations sur les modalités d'organisation des soutenances.
- Les **rapports d'expertise** sont à rendre par l'étudiant.e le **17 mai 2022 au plus tard**. Les **dates de soutenances des rapports d'expertise (facultatives)** doivent avoir lieu **avant le 8 juin 2022** (il n'est possible d'organiser les soutenances après cette date).

Il est par ailleurs souvent utile de rappeler aux étudiants.es les échéances et de les aider à gérer leur temps.

4. A propos du plagiat

Le plagiat consiste à présenter un texte ou fragment de texte comme émanant de soi alors qu'il est recopié, traduit ou paraphrasé d'un texte préexistant contenant des idées ou des résultats de travaux d'un autre auteur. La présence sur le Web de nombreux textes déjà digitalisés constitue évidemment une forte tentation pour les chercheurs malhonnêtes (ou insouciant...). Le plagiat est sévèrement sanctionné, et si le jury peut demander au Directeur-trice la saisine de la section disciplinaire du Conseil d'administration de Sciences-Po Lille pour comparution de l'intéressé.

Le plagiaire est réputé de mauvaise foi dès lors qu'il a été averti de la nature du plagiat et que l'identité de son texte avec un autre est établie.

A noter que Sciences-Po Lille s'est doté d'un logiciel de détection de plagiat (les services informatiques sont en mesure de vous présenter son fonctionnement et nous indiquer comment l'utiliser). Pour se prémunir contre le risque de plagiat, il suffit d'appliquer un principe simple de la communication scientifique, à savoir que les sources sont systématiquement indiquées, et ceci selon les normes.